



Communiqué de Presse
14 Décembre 2006

La Douane et TLF (Transport et Logistique de France), partenaires dans la mise en place des nouvelles télé-procédures de dédouanement

Dans le cadre des **différentes évolutions du dédouanement en 2007**, la **direction générale des douanes et droits indirects et la fédération professionnelle de Transport et Logistique de France (TLF)**, s'associent afin d'assurer au mieux l'information des opérateurs économiques concernés, dans le cadre du protocole d'action commun signé le 10 novembre 2005.

En effet, au **1^{er} janvier 2007**, l'**environnement réglementaire douanier** évolue en profondeur : le format des données de la déclaration en douane¹ et le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) sont modifiés.

2007 signe également la mise en place du programme **DELT@ (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé)**, qui **dématérialise les procédures de dédouanement** et intègre toutes les nouveautés réglementaires. DELT@ offre aux entreprises françaises la possibilité **nouvelle de dédouaner sur Internet**.

DELT@ offre au choix des opérateurs plusieurs télé-procédures, dont:

- **DELT@ D**, pour les opérateurs bénéficiant d'une procédure de dédouanement à domicile. **DELT@ D** présente une version 2 très complète, qui sera **disponible** sur le portail Internet Pro.Dou@ne (<https://pro.douane.gouv.fr>) en **janvier 2007**. L'accès au guichet EDI (échange de données informatisé) sera possible au cours du premier semestre 2007.

- **DELT@ C**, qui **remplacera le système actuel de dédouanement informatisé (SOFI)**, s'utilise pour le dédouanement à domicile ou de droit commun, dans le cadre de l'établissement d'une déclaration en douane en un temps (DAU). Il offrira, dès sa première version, des fonctionnalités très complètes, et sera **disponible** sur le portail Internet Pro.Dou@ne en **janvier 2007**. Il sera complété dès mars 2007 par l'accès au guichet EDI.

- **DELT@ X**, s'adresse aux opérateurs proposant des services de fret express, et disposant d'un système logistique et informatique totalement automatisé. **Les premiers opérateurs, qui ont déjà adapté leur informatique, vont bientôt tester DELT@ eXpress**, pour le dédouanement à l'importation en 2 étapes, via le guichet EDI.

Pour DELTA C, la tarification retenue évite les distorsions de traitement entre les opérateurs et encourage l'activité des entreprises à l'exportation.

¹ document administratif unique (DAU) et déclaration complémentaire globale



FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE
TRANSPORT ET LOGISTIQUE DE FRANCE

Communiqué de Presse 14 Décembre 2006

La tarification ainsi élaborée par les deux partenaires prévoit une évolution vers la gratuité du système de dédouanement dématérialisé mis à disposition par la Douane.

L'abonnement de connexion annuel au système douanier est supprimé dès l'entrée dans DELTA C.

La redevance d'utilisation dégressive perçue pour DELT@ C, qui succèdera au système actuel SOFI, **représentera d'ores et déjà en 2007 une baisse de plus de 30 %** par rapport à la tarification actuelle et aboutira à la **gratuité en 2010**. Elle s'élève, par déclaration, à 2,20 euros à l'importation et à 1,80 euro à l'exportation (décomptée par déclaration de 5 lignes maximum, comme dans le SOFI).

Cette redevance est liée à la forte valeur ajoutée de cette télé-procédure, offrant des fonctionnalités avancées, comme la signature électronique en DTI en option, la fonction modèle et le télé-chargement du tarif.

Les télé-procédures **DELT@ D** et **DELT@ X**, pour leur part, **seront entièrement gratuites, dès 2007**.

Les modalités pratiques d'utilisation des différentes télé-procédures de DELT@ seront prochainement définies dans un bulletin officiel des douanes ainsi que l'aspect archivage.

Dans l'attente de cette parution, les entreprises sont invitées à se rapprocher de leur bureau de douane afin de prévoir leur date de basculement à une des télé-procédures de DELT@ (C, D ou X) et d'obtenir toutes les informations utiles. **La date de passage à DELT@ devra se situer entre le 1er janvier et le 31 mai 2007**. Durant cette période transitoire, les entreprises pourront continuer à dédouaner dans les conditions habituelles.

Contacts presse :

La Douane	Corinne CLEOSTRATE	01.44.74.47.03
TLF	Anne SANDRETTO Spécialisée douane	01.53.68.40.40